

A Montmagny Le 17 Juillet 2019

Cabinet Gerloge  
2 rue Gounod  
75017 Paris

**A l'attention de Mr Aubry**

**N/REF : LETTRE DEVIS REF EDF/CL/ 20191707/A**

Objet : Proposition télésurveillance

Coordonnées Tél :

Fax :

Monsieur

Nous vous remercions de faire appel à notre société pour une étude concernant nos systèmes de sûreté. Vous trouverez ci après notre meilleure proposition, consécutive à votre demande.

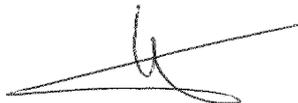
**VOTRE BESOIN**

Mise en place d'un contrat de télésurveillance afin de recueillir les informations du SSI du Parc de stationnement 5 rue de Kabylie 75019 paris

**NOTRE SOLUTION**

Proposition tarifaire de nos prestations.

**Pour DELTA Security Solutions**



**Eric De Freitas**

Ingénieur commercial Comptes Régionaux IDF & Nord  
22 ter rue des Sablons,  
95360 Montmagny  
Tel: 0825 825 095, Fax: 01.30.10.64.41,  
Mob: 06.62.38.18.77  
[eric.defreitas@delta2s.fr](mailto:eric.defreitas@delta2s.fr)

## BORDEREAU DE PRIX

---

### Abonnement télésurveillance :

- Prise en charge du dossier : 70 € HT
- Télésurveillance électronique : 31 € HT/ mois
  - ° Coupure 230 Volts
  - ° Défaut batterie
- Gestion alarme Incendie : 9 € HT / mois
- Gestion alarme Déangement Incendie : 9 € HT / mois
- Accès au service intervention physique : 16 € HT / mois
- Gestion des moyens d'accès (clefs..) 5 € HT / mois
- Gestion télésurveillance du secours GSM : 13 € HT / mois
- Test cyclique 3H : 25 € HT / mois

Forfait intervention physique : 90 € HT par intervention.

#### A votre charge :

- Mise en place et paramétrage du matériel sur site
- Rendez-vous commun avec notre agent d'intervention afin de lui montrer le site et l'installation.
- Mise en place de consigne

**Nota :** notre intervenant ne pourra faire aucune action de réarmement sur le SSI car celui-ci n'est pas habilité.

Une procédure devra être mise en place entre celui-ci et vos services.

En cas d'accord de votre part, nous vous demandons de bien vouloir nous faire retour du double de la présente, dûment revêtu de votre signature, tampon et accompagné d'un bon de commande.

Règlement selon vos conditions, a réception de facture 30 jours fin de mois.

Offre valable 3 mois.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre sincère dévouement.

#### **POUR LE CLIENT**

(Cachet + signature + date)

**“ Le client déclare avoir pris connaissance  
de nos conditions, liées à l'étude ”.**

**Annexe : Rappel de nos conditions générales de vente**

---

*PAR LE FAIT DE LA COMMANDE, LE CLIENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE NOS CONDITIONS ET LES ACCEPTE.*

*Il est expressément convenu que, pour le cas où la commande est passée sur papier à en-tête du client contenant ses propres conditions d'achats, celles-ci seront réputées non écrites. Les conditions générales de vente de notre société, fournisseurs, l'emportent sur celles du client.*

*Délai : Donné à titre indicatif. Son non-respect ne peut, en aucun cas, donner lieu à résiliation, pénalité ou indemnité quelconque.*

*Horaires et conditions de travail : nos prix d'installation s'entendent pour les horaires suivants : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h sauf Samedis, Dimanches et Fêtes. Pendant ces heures, le technicien doit avoir accès à son lieu de travail.*

*Installation exécutée en une seule vacation.*

*Tous travaux exécutés en dehors de ces horaires ou suivant un horaire restreint, seront majorés d'une indemnité compensatrice, tenant compte des frais supplémentaires occasionnés.*

*Le client est invité à prendre les mesures de protection et de rangement nécessaires, aux fins d'éviter toute dégradation ou destruction d'objets, de meubles, de vitrines, de tapisseries, de murs, de boiseries, ..., se trouvant sur les lieux des travaux.*

*Il est particulièrement recommandé au Client de signaler de façon précise au Technicien, les passages de tuyauteries, conduits, fils électriques et téléphoniques, ..., se trouvant encastrés dans les murs, parois, cloisons, planchers et plafonds du bâtiment.*

*Notre société ne peut être rendue responsable de l'absence de surveillance sur des issues non visibles, telles que portes et fenêtres masquées, trappes sous moquette ou sous faux plafond, etc.*

*Nous ne saurions être tenus pour responsables de toutes dégradations et destructions dues à l'inobservation par le client de ces règles.*

*Nous conservons le droit de changer l'emplacement de certains matériels et si besoin, le type ou modèle prévu, si les caractéristiques locales ne se prêtent pas à l'utilisation de ces matériels (interférences diverses).*

*Les prix, spécifications et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs généraux sont modifiables sans avis préalable et n'engagent pas notre société, qui se réserve d'apporter toutes modifications et dispositions, de forme, de dimension ou de matière à ses fournitures et appareils. En aucun cas, les conditions pour les fournitures additionnelles ne peuvent préjudicier à celles de la commande principale.*

*Dans l'établissement du prix de la proposition, la filerie est prévue collée sur les plinthes et boiseries d'encadrement d'issue, sous moulure ou sous tube. Le courant électrique Secteur est indispensable à l'exécution de nos travaux. Il est convenu que le bâtiment à surveiller est convenablement alimenté.*

*Les installations électriques vétustes ou mal exécutées sont génératrices de parasites susceptibles de déclencher certains appareils. Il est bien convenu que nous ne serions en être responsables et que le client prendra toutes les mesures utiles pour faire exécuter les travaux nécessaires à la disposition de ces anomalies.*

*Nos propositions sont gratuites et comprennent le tirage d'une ligne pour trouver l'alimentation secteur la plus proche. Cette alimentation permanente est indispensable au bon fonctionnement de l'installation ainsi que le raccordement à un circuit de terre existant, conforme aux normes électriques en vigueur.*

*Tous travaux d'encastrement feront l'objet d'un supplément de prix.*

*Toute issue, accès direct ou indirect, valeurs importantes, non signalés par le Client peuvent influencer la valeur technique de l'installation.*

*La reprise de matériel existant lors de notre installation implique le bon fonctionnement de ce matériel, qui sera vérifié lors de l'installation. Ce matériel repris n'est pas couvert par notre garantie.*

*La mise en oeuvre des moyens supplémentaires destinés à couvrir ces risques sera à la charge du Client.*

*Lors de la visite des lieux à surveiller, certains points peuvent échapper au conseiller si le client n'en parle pas (cloison faible, trappe ou porte masquée, etc). En cours de travaux notre société peut donc être amenée à proposer un complément d'installation qui fera l'objet d'une proposition complémentaire.*

*Les modifications de l'environnement des détecteurs, les changements dans l'implantation ou l'importance des biens sous surveillance sont susceptibles d'amoindrir ou même d'annuler l'efficacité de l'installation. Le CLIENT s'engage à en faire part à notre société qui pourra être amenée ainsi qu'il est dit plus haut, à recommander des modifications ou extensions de l'installation de détection.*

*Sont exclus de nos prestations*

- Tous travaux de scellement, calfeutrement,*
- Tous travaux de génie civil,*
- Toutes reprises de peintures,*
- Toutes prestations en dehors des heures et jours ouvrés,*
- Tous équipements électromagnétiques concourant à la mise en sécurité de l'établissement.*

*Prestations à la charge du client :*

- Rendre facile d'accès les locaux de l'installation.*
- Communiquer le nom d'un responsable sur le site représentant le client en toutes circonstances.*
- Mettre à disposition à proximité des points à équiper l'alimentation secteur monophasée 230V (conforme à la norme NF C 15 100).*
- Si l'installation est reliée au réseau téléphonique, mettre à disposition à proximité de l'emplacement prévu de la centrale, une ligne téléphonique de préférence dédiée et, si possible un numéro de téléphone sur liste rouge.*
- Si nécessaire, fournir une nacelle pour les travaux en hauteur.*
- Fournir un local fermé à clé pour le stockage du matériel durant toute la durée du chantier.*

*Vérification : Une vérification hebdomadaire ou mensuelle, de l'installation par le Client est conseillée (Contrôle batterie, niveau sonore des alarmes, point de détection ou neutralisation). Un Service Après-Vente exécutant une vérification régulière des installations est à la disposition du Client.*

*Conditions de paiement : 30% d'acompte à la commande (sauf en cas de location financière).*

*Facture sur situation mensuelle.*

*Solde à la réception des travaux.*

*En cas de location de l'installation, la commande ne sera valablement conclue qu'après acceptation du dossier par l'organisme de financement.*

*Toutes nos factures et nos marchandises sont payables au Siège Social du fournisseur quel que soit le lieu où la commande a été enregistrée.*

*Les acomptes versés sur commande restent la propriété de notre société en cas d'annulation de commande et notre société se réserve le droit de demander des indemnités en sus des acomptes lors d'une annulation de commande.*

*Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Pénalité de retard : 1,5 fois le taux d'intérêt légal.*

*En cas de règlement échelonné, le défaut de paiement à l'une quelconque des échéances fixées entraîne de plein droit l'exigibilité des sommes restant dues, sans mise en demeure préalable et suspendra l'ensemble de nos prestations sans qu'il soit besoin d'aucune formalité.*

*Garantie : L'installation est garantie UN AN, pièces et main-d'oeuvre sauf en ce qui concerne les sources auxiliaires d'alimentation pour lesquelles la garantie est de quatre mois. Toutefois la batterie est également garantie un an lorsqu'un contrat de vérification a été souscrit à la mise en service.*

*Sont suspensifs de cette garantie, tout déplombage, modification, adjonction, du fait du Client ou de celui de tiers, modifications des locaux ou de leur implantation, destruction partielle ou totale de l'installation, usure excessive non imputable à notre société.*

*La garantie ne couvre pas les opérations de vérification, qui font l'objet d'une prestation distincte.*

***Afin de préserver la sécurité de vos locaux et le maintien en état du matériel installé, la souscription d'un contrat de maintenance est conseillée.***

*Sont exclus de la garantie : Influence d'éléments naturels extérieurs tels que foudre, inondations, secousses sismiques'; fourniture d'un courant impropre à l'installation.*

*Une panne étant, par nature, de caractère aléatoire et indéterminée, nous ne pouvons prétendre en découvrir les causes en une et même en plusieurs visites. Le client ne pourra donc prendre prétexte du nombre de nos interventions pour refuser le paiement de nos factures.*

*Notre prestation s'inscrivant dans le cadre d'une obligation de moyens, nous ne serons tenus en cas de mise en jeu de notre garantie, qu'au remplacement gracieux de la, ou des parties déficientes de l'installation, à l'exclusion de toute autre indemnité, de quelque nature qu'elle soit.*

*Le client bénéficie de la garantie légale des vices cachés en tout état de cause.*

*La présente proposition a été explicitée au Client qui nous a donné toutes les informations qu'il a jugé nécessaires. Ayant fait son choix en comparant nos techniques à d'autres existantes, il ne pourra invoquer l'existence d'une perte de chance.*

***L'installation reste notre propriété jusqu'au complet règlement de son prix (loi du 12 mai 1980).***

*Juridiction : En cas de contestation ou litige, les Tribunaux du Siège Social du fournisseur seront de convention expresse, seuls compétents.*

***LE RAPPEL DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE EST COMPLEMENTAIRE AUX CONDITIONS DU OU DES CONTRATS SOUSCRITS PAR LE CLIENT***

## Annexe II: Limites de nos prestations

---

### **. PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESTATAIRE :**

- Etude et conception du système <sup>(1)</sup>
- Fourniture du matériel précédemment décrit
- Câblage, pose et raccordements
- Mise en service, essais <sup>(2)</sup>
- Réception des installations
- Formation du personnel exploitant le système (jusqu'à 5 personnes)
- Fourniture du dossier technique <sup>(1)</sup>
- Garantie pièce, main d'œuvre et déplacements pendant 1 an à compter de la date de réception

<sup>(1)</sup> : à partir des supports plans architecte fournis par le client sur support contre-calque ou support informatique Autocad ou Autoscetch (format .DXF ou .SKD).

<sup>(2)</sup> : Sauf dispositions spécifiques le matériel est prévu pour fonctionner dans les conditions suivantes : températures comprises entre -10 et +50°C avec un taux d'humidité relative n'excédant pas 85%.

### **2. PRESTATIONS A LA CHARGE DU CLIENT :**

- Rendre faciles d'accès les locaux où se déroule l'installation.
- Communiquer le nom d'un responsable sur le site représentant le client en toutes circonstances.
- Mettre à disposition des techniciens du Prestataire, à proximité des matériels à équiper, l'alimentation secteur monophasé 230V (câble 3 x 1,5 mm<sup>2</sup>) avec terre conforme à la norme NF C 15 100. Cette alimentation électrique devra être sélectivement protégée par disjoncteur et être sur une dérivation directe du tableau principal.
  
- Mettre à disposition des techniciens du Prestataire, à proximité de l'emplacement prévu pour la centrale, une ligne téléphonique analogique dédiée (prise directement sur le réseau téléphonique
- sans ADSL et non derrière un PABX afin de garantir la transmission des alarmes) et si possible un numéro de téléphone sur liste rouge.
- Fournir un local fermé à clé pour le stockage du matériel pendant la durée des travaux.
- Fournir des plans architectes pour la réalisation du dossier technique.
- Dans le cas d'une reprise de matériel sur une installation existante, le Prestataire pourra changer les produits défectueux aux frais du client.
- Dans le cas où le client souscrit un contrat de Télésurveillance et si la maintenance du système est assurée par une autre société, la re-programmation du transmetteur ainsi que les essais de cohérence avec le centre de télésurveillance du PRESTATAIRE seront à réaliser par la dite société et à la charge du CLIENT.
- Si les travaux impliquent l'installation de gâches par le client, le client précisera au Prestataire le voltage de ces gâches (12V ou 24V).
- Dans le cas de prestations de levée de doute vidéo avec solution de type Videocheck4 il revient au client de fournir à proximité de la centrale une seconde ligne téléphonique RTC dédiée
  
- Le client ou son responsable réseau désigné doit se rendre disponible pour accompagner et superviser une éventuelle intervention de nos techniciens sur un PC du réseau (installation de logiciel...)
- Gestion des accès Novalis :
  - La bonne tenue mécanique de la porte est à la charge du client
  - La fourniture et l'installation d'un ferme-porte (si nécessaire) sont à la charge du client
  - Dans le cas d'une gestion d'accès d'une porte automatisée, Le Prestataire délivrera un contact sec de commande. Le client prendra à sa charge le raccordement de son automatisme sur ce contact sec.
  - Si les travaux impliquent l'installation de gâches par le client, le client précisera au Prestataire le voltage de ces gâches (12V ou 24V).
- Dans le cas où le CLIENT fait le choix de barrières extérieures type Infra rouge, il doit mettre à disposition les éléments suivants :

- 1 massif béton par colonne infra rouge pour fixer les supports des barrières (dimension requise : 500x500x500mm)
- 2 fourreaux enterrés de 40mm minimum (type JANOLÉNE) entre chaque massif béton
- 1 chambre de tirage tous les 30 mètres (dimension requise : 400x400)

### **3. PROTECTION DES SALARIES A LA CHARGE DU CLIENT :**

- *Si les travaux sont réalisés dans des zones contenant de l'amiante, le client devra nous en informer afin de mettre en œuvre les mesures adéquates pour l'intervention. Le client s'engage pour ceci à nous fournir le DTA (Dossier technique Amiante).*
- *Si les travaux impliquent l'utilisation d'une nacelle, celle-ci sera mise à disposition par le client.*
- *Dans le cas où le client fournit du matériel, celui-ci doit être en bon état de fonctionnement et conforme aux caractéristiques définies.*

### **4. SONT EXCLUS DE NOS PRESTATIONS :**

- *Tous travaux de scellement, calfeutrement et en général tous travaux de Génie Civil,*
- *Toutes reprises de peinture,*
- *Tous percages de toiture pour passage de câble,*
- *Toutes prestations en dehors des heures et jours ouvrés,*

*Pour les installations de Détection Incendie tous équipements électromagnétiques concourant à la mise en sécurité de l'établissement*